

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026 à dix neuf heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Stéphanie GIANNUZZI

Convocation envoyée le 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 28	
Nombre de présents : 24	Nombre de procurations : 4	
Pour :	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Fabienne VION	M. Gino MARINACCI
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Antoine FREMANN
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Eric MICHELOT	Mme Martine DÉRIOT
M. Denis CORDIER	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Hélène MARTEEL	M. Fernando NOVO
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Naminata SAVANE	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Céline LAFLEUR	
M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI	
M. Luc LE LORC'H	Mme Stéphanie GIANNUZZI	
Membres absents		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Naminata SAVANE)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
Mme Béatrice SIMON (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Jonas MOUNDANGA	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Antoine FREMANN)		

N° 2026-085 : Élection des délégués et des suppléants pour les sénatoriales

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment L. 2121-15 à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17,

VU le Code électoral : articles L. 280 à L. 293 et R.130-1 à R. 148,

VU la Loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

VU le Décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant l'application de la loi n° 2013-403 sus-visée,

VU le Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU le Décret du 08 avril 2026 portant nomination de la Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte d'Or, Mme DEMARET Violaine,

VU l'Arrêté n° 878 fixant le nombre de délégués titulaires et délégués supplémentaires et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

VU l'Arrêté n° 930 modifiant l'annexe de l'arrêté n° 878 fixant le nombre de délégués titulaires et délégués supplémentaires et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Le bureau électoral, composé de Madame la Maire, Présidente, de Messieurs Christian CHEVREUX et Luc LE LORC'H, conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et de Messieurs Antoine FREMANN et Gino MARINACCI conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, a fait procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, de ses 15 délégués et 5 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

SONT PROCLAMES élus, conformément au Procès Verbal et à ses annexes joints à la présente délibération, Délégués au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020:

- pour la liste « L'essentiel c'est vous » : Mesdames et Messieurs Anne GUTIERREZ-VIGREUX, Denis CORDIER, Florence BIZOT, Christian BOUCASSOT, Sandra ESCRIBANO, Antoine FREMANN, Béatrice SIMON, Gino MARINACCI, Myriam HENNEQUIN, Christian CHEVREUX, Céline LAFLEUR, Luc LE LORC'H, Cécile MATHELIN,

- pour la liste « Longvic vers l'avenir » : Madame Valérie GRANDET, Monsieur Pascal CAMBON.

SONT PROCLAMES élus, conformément au Procès Verbal et à ses annexes joints à la présente délibération, Suppléants au sein du collège électoral :

- pour la liste « L'essentiel c'est vous » : Mesdames et Messieurs Rachid DAHMOUNI, Stéphanie GIANNUZZI, Eric MICHELOT, Naminata SAVANE,
- pour la liste « Longvic vers l'avenir » : Monsieur Fernando NOVO

FAIT LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

